



L'info en poche

Partir hors-Europe Les papiers à prévoir



infojeunesse.fr

infoeurope.fr

atoustages.com

Ne pas jeter sur la voie publique



**ORIENTATION
POUR TOUS**
Pôle information et orientation
sur les formations et les métiers



Partir hors-Europe Les papiers à prévoir

Centre d'information Europe Direct Normandie - site de Caen

16, rue Neuve Saint-Jean, 14000 Caen

Tél : 02 31 27 80 80 - Mail : europa@crijnormandie.fr

SOMMAIRE

PAPIERS D'IDENTITÉ	1
VISAS	1
Choisir le bon Visa	2
Faire une demande de Visa	2
PERMIS DE TRAVAIL	3
ZOOM SUR LE PVT - PROGRAMME VACANCES TRAVAIL	3
Qu'est-ce que le PVT ?	3
Quelles sont les destinations possibles ?	3
Conditions de participation	4
Sites officiels pour les demandes	5
PROGRAMMES DE MOBILITÉ HORS-UE.....	6
SANTÉ.....	7
Couverture médicale	7
Vaccins	8
COORDONNÉES DU RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE DU CALVADOS, DE LA MANCHE ET DE L'ORNE	9
CALVADOS	9
MANCHE	9
ORNE	10

Un projet de séjour hors-Europe demande une préparation plus importante et des démarches supplémentaires par rapport à un séjour dans un pays-membre de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen. Ce guide est conçu pour vous donner toutes les clés nécessaires à la préparation de votre voyage, ainsi que des contacts utiles et des conseils.

PAPIERS D'IDENTITÉ

Pour vous rendre dans un pays membre de l'UE/EEE, votre carte nationale d'identité (valide) est suffisante. Cependant, au-delà des frontières européennes, un passeport est indispensable.



Il n'y a pour le moment aucun changement de procédure en ce qui concerne le Royaume-Uni.

Comment obtenir mon passeport biométrique?

Il faut vous rendre en personne dans une mairie équipée, avec les pièces justificatives nécessaires. Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile, vous pouvez vous rendre à n'importe quel guichet à condition qu'il soit équipé d'une station d'enregistrement.

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande (généralement 2 à 3 semaines). Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative. Votre passeport est **valable pendant 10 ans**.



Toutes les informations sur www.service-public.fr, notamment la liste des mairies équipées (catégorie papiers-citoyenneté).

En cas de vol ou de perte de vos papiers sur place, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat français sur place : www.diplomatie.gouv.fr

VISAS

Le Visa est souvent obligatoire pour les pays hors-Europe. Il constitue la preuve qu'une autorisation d'entrée sur le territoire a été donnée au demandeur. Il est apposé sur votre passeport sous la forme d'un tampon ou d'une vignette auto-collante.

Choisir le bon Visa

Pour un même pays, il peut exister différents types de Visa, selon la nature du séjour envisagé (tourisme, affaires, études). La validité de ces Visas dépend de la législation du pays d'accueil.

Exemple pour les Etats-Unis (liste non exhaustive)

- Travail : Visa H, L ou Q
- Au pair, échanges, formation, stage : Visa J
- Etudiants : Visa F ou M

En revanche, pour un séjour touristique de moins de 90 jours, votre passeport et une autorisation électronique de voyage à effectuer en ligne sont suffisants (formulaire disponible sur <https://esta.cbp.dhs.gov>).



Pour connaître les règles d'immigration du pays en question, **consultez le site de l'ambassade ou du consulat du pays concerné.**



Choisissez bien votre type de Visa en fonction de votre type de séjour. Un Visa touristique ne vous autorise pas à chercher un job sur place ! De plus, si vous vous trompez dans votre demande, il faudra probablement en refaire une nouvelle.

Faire une demande de Visa

Pour déposer une demande, adressez-vous au consulat ou à l'ambassade du pays étranger en France. Vous obtiendrez la liste des pièces à fournir et saurez comment déposer votre demande (sur place, par courrier ou par internet).



Toutes les coordonnées d'ambassades dans les fiches pays du Ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays.

Le coût et le délai de délivrance du Visa sont variables suivant les pays.

Vous devez le demander **plusieurs mois avant votre départ**, pour avoir le temps de rassembler tous les documents à fournir.

Dans tous les cas, vous devez présenter un passeport en cours de validité. Certains pays exigent une durée de validité minimum du passeport, de plusieurs mois après la date prévue de retour en France.

Suivant le type de Visa dont vous avez besoin, un certain nombre de pièces justificatives vous sera demandé : certificat de naissance, de mariage, livret de famille, RIB, contrat de travail, lettre de l'établissement d'enseignement d'accueil, attestation de bourse, justification de ressources financières suffisantes... Anticipez !

Attention : Certains types de Visas ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire de programmes officiels.

PERMIS DE TRAVAIL

Si vous partez dans un pays hors-Europe pour y travailler, il vous faudra aussi un permis de travail (PVT ou autre Visa Travail).

Sachez aussi que la plupart des pays respectent des quotas d'entrées sur leur territoire, donc attention aux délais et restrictions imposées !



Pour plus d'informations, consultez le site du Ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr.

ZOOM SUR LE PVT - PROGRAMME VACANCES TRAVAIL

Le PVT, c'est le Programme Vacances-Travail, qui comprend le Permis Vacances-Travail (pour le Canada) et le Visa Vacances-Travail (Working Holiday Visa) pour les autres destinations. Nous parlons donc du Programme Vacances-Travail (PVT) pour englober toutes ces appellations !

Qu'est-ce que le PVT ?

Le PVT permet de partir dans l'un des pays signataires de l'accord pour y faire une découverte culturelle et touristique tout en étant autorisé à y travailler pour financer son voyage (professeur de français au Japon, jobs en cuisine en Australie, cueillette en Nouvelle-Zélande...).

La durée du Visa dépend de la destination choisie et de la nationalité du participant. **Ces Visas sont en principe d'une durée d'un an non renouvelable, sauf exceptions.**

Quelles sont les destinations possibles ?

Les français peuvent, dans le cadre du PVT, découvrir les pays suivants : **Argentine, Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Hong-Kong, Russie, Taïwan et Uruguay.**

Le PVT France-Brésil n'est pas encore entré en vigueur !

Retrouvez sur le site www.pvtistes.net, un dossier pour chaque destination PVT. Les candidats trouveront de l'aide pour faire leur demande, pourront commenter le dossier ou participer sur le forum pour demander des conseils aux autres pvtistes.

Attention : Certains pays ont imposé des quotas de place, donc faites la demande le plus tôt possible !

Australie	Pas de quotas	
Nouvelle-Zélande	Pas de quotas	
Canada	7000 places	Max. atteint très rapidement
Japon	1500 places	} Max. jamais atteint pour le moment.
Corée du Sud	2000 places	
Russie	500 places	
Argentine	700 places	Max. atteint pour la première fois en 2014
Hong-kong	500 places	
Colombie	300 places	
Chili	300 places	
Mexique	300 places	
Uruguay	300 places	
Taïwan	500 places	



CANADA : l'ouverture du PVT Canada n'a lieu qu'**une fois par an** et la concurrence est rude (surtout pour les Français). Les places sont ensuite tirées au sort, donc attention ! Suivez l'ambassade du Canada sur Twitter : @AmbCanFrance et @EIC_IEC.

Conditions de participation

Le PVT est ouvert à tous (salarié, étudiant, chômeur...). Les seuls critères sont :

- avoir l'âge requis : entre 18 et 30 ans (sauf pour le Canada jusqu'à 35 ans);
- être ressortissant d'un pays ayant signé des accords de PVT (cf. liste ci-dessus des accords signés par la France);
- avoir un passeport valide pendant toute la durée de votre séjour, voire plusieurs mois après votre retour pour certaines destinations;
- avoir des économies suffisantes pour subvenir à ses besoins en début de séjour.

D'autres documents peuvent être demandés en fonction de votre nationalité, votre destination, vos précédents voyages... (casier judiciaire, visite médicale, preuve d'assurance PVT, etc.)



Pour plus d'informations sur les conditions de participation respectives de chaque pays, vous pouvez consulter le site des PVTistes : www.pvtistes.net.

Attention : Il n'est possible de bénéficier du PVT qu'une seule fois par pays (exceptions pour l'Australie et le Canada sous certaines conditions).

Les tarifs des différents PVT

Argentine	Gratuit	Canada	226 \$CA
Corée du Sud	Gratuit	Hong Kong	190 \$HK
Japon	Gratuit	Australie	440 \$AU
Russie	Gratuit	Nouvelle Zélande	208 \$NZ
Colombie	Gratuit	Chili	≈ 115€
Uruguay	60€	Mexique	≈ 35€
Taïwan	86€		

En savoir +

L'association des PVTistes collabore avec différentes entreprises proposant des services et produits aux PVTistes pour obtenir des réductions pour leurs membres.

Retrouvez-les sur le site pvtistes.net/bonsplans.

Sites officiels pour les demandes

Pour faire votre demande de PVT, utilisez le site indiqué ci-dessous correspondant à la destination choisie. Ce sont les seuls sites officiels. Vous y trouverez toutes les informations pour constituer votre demande, ainsi que les formulaires nécessaires.

Argentine

www.efran.mrecic.gov.ar - demande en personne ou par courrier uniquement

Australie

www.border.gov.au/ - 1er et 2nd Working Holiday Visa

Canada

www.canadainternational.gc.ca

Corée du Sud

fra.mofat.go.kr - demande en personne uniquement

Hong-Kong

www.immd.gov.hk - demande en personne ou par courrier uniquement

Japon

www.fr.emb-japan.go.jp - demande en personne uniquement

Nouvelle-Zélande

www.immigration.govt.nz

Russie

<https://visa.kdmid.ru> - demande en personne uniquement

En savoir +

Plus d'informations sur le PVT : préparation du séjour, contact avec des jeunes actuellement en séjour ou venant de rentrer.

www.pvtistes.net - site de l'association des PVTistes

www.working-holiday-visas.com.

PROGRAMMES DE MOBILITÉ HORS-UE

Il existe des programmes de mobilité permettant de partir hors-UE. Partir dans le cadre de l'un de ces programmes peut faciliter l'obtention d'un VISA ou d'un PVT. En effet, un nombre de visas peut être réservé pour un programme en particulier. Voici quelques exemples :

L'**Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ)** propose un certain nombre de programmes de mobilité : stage, job d'été, contrat de travail (max. 18 mois), PVT... Plus d'informations sur www.ofqj.org.

Expérience internationale Canada (EIC) offre aux jeunes français l'occasion de voyager et travailler au Canada par le biais de trois types de mobilité : Vacances-travail, Jeunes professionnels et Stage coop international. Plus d'informations sur www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic.

« **Vulcanus in Japan** » est un programme qui offre à des étudiants-ingénieurs européens la possibilité de passer une année au Japon : les premiers mois sont dédiés à l'apprentissage de la langue japonaise avant d'effectuer un stage en entreprise.

Plus d'informations sur www.eu-japan.eu/vulcanus-japan-0.

« **BCI** » (Bureau de Coopération Interuniversitaire) est un programme visant à aider les étudiants français à effectuer une année d'études au sein d'une université québécoise partenaire.

Plus d'informations sur www.bci-qc.ca.

D'autres **programmes de l'Union européenne** peuvent être étendus à des pays européens n'appartenant pas à l'Union européenne, comme la Russie, alors renseignez-vous !

Plus d'informations sur www.erasmusplus.fr.

SANTÉ

Couverture médicale

Les modalités de votre protection sociale pendant un séjour à l'étranger varient selon la destination choisie et la nature de votre séjour (études, stage, emploi...). La protection sociale n'est pas à négliger car certains pays n'ont pas de système public de santé ou alors sont limités.

Elle concerne les remboursements de frais de maladie, maternité, hospitalisation, la prise en charge des accidents du travail, la retraite, l'assurance chômage, l'assistance rapatriement sanitaire.



Avant de partir, renseignez vous auprès de votre centre d'Assurance Maladie sur votre couverture médicale à l'étranger. Vous devrez peut-être souscrire une assurance complémentaire ou privée.

Exemple : Pour les Etats-Unis, il est obligatoire de souscrire une assurance maladie hospitalisation.

Informez-vous avant le départ sur le système de santé du pays d'accueil :

www.cleiss.fr - Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale

www.ameli.fr - Assurance Maladie en ligne

www.cfe.fr - Caisse des français de l'étranger

Bon à savoir !

Les cartes bancaires peuvent également vous donner accès à diverses assurances : garantie décès, invalidité, assistance médicale et rapatriement, frais juridiques. Pour cela, renseignez-vous auprès de votre banque.

Plus d'informations sur : www.visa-assurances.fr.

Vaccins

Avant de partir, assurez-vous que vos vaccins sont à jour. Selon votre destination, des dispositions particulières peuvent être à prendre. Il est nécessaire de vous en occuper à l'avance, car certains traitements préventifs et vaccins ne peuvent pas être effectués de manière simultanée ou si vous êtes souffrant.

Plus d'informations sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs ou www.pasteur.fr.



Des vaccins peuvent être obligatoires pour certaines destinations. Des justificatifs pourront vous être demandés pour l'obtention de votre Visa.

COORDONNÉES DU RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE DU CALVADOS, DE LA MANCHE ET DE L'ORNE

Les structures marquées d'un drapeau font également partie du réseau des Points Europe.

CALVADOS

CAEN 14000 - CRIJ

16 rue Neuve-Saint-Jean

02 31 27 80 80

europe@crijnormandie.fr



CAEN 14000 - PIJ Grâce de Dieu

Espace Malraux

8 esplanade André Malraux

02 31 34 54 55

pjj.caen.gracededieu@laliguebn.org

FALAISE 14700 - PIJ

8 rue Saint Jean

02 31 20 39 00

pjj@falaise.fr



GIBERVILLE 14730 - PIJ

Carrefour socioculturel Antoine Vitez

13 rue Pasteur

02 31 72 43 13

pjj@giberville.fr

LISIEUX 14100 - PIJ

Mos@ic

13 boulevard Pasteur

02 31 31 70 95

pjjcyb-lisieux@orange.fr



MONDEVILLE 14120 - PIJ

Quai des Mondes

4 rue Calmette

02 31 35 52 26

pjj@mondeville.fr

OUISTREHAM 14150 - PIJ

Centre socio-culturel

11 rue des Arts

02 31 25 51 65

pjjouistreham@orange.fr



VIRE 14500 - PIJ

14 rue Chênédollé

02 31 66 49 74

pjj@virenormandie.fr



MANCHE

AVRANCHES 50300 - PIJ

Mairie

Service PIJ-BP 238

02 33 79 39 41

pjj@avranches.fr



CARENTAN 50500 - PIJ

Local Jeune

8 rue Sivard de Beaulieu

02 33 23 92 18

s.heron@cbbdc.fr

COUTANCES 50205 - PIJ

2, rue Daniel
02 33 76 78 50

lesunelles@wanadoo.fr

**GRANVILLE 50400 - PIJ**

Espace Jeunes Christian Ridel
92 rue Paul de Gibon
02 33 90 86 74

espaceinfo@ville-granville.fr

**LESSAY 50430 - PIJ**

Maison du Pays de Lessay
11 place Saint Cloud
02 33 46 84 69

pijlessayperiers.mdp@canton-lessay.com

**SAINT HILAIRE DU HARCOUET
50600 - PIJ**

Maison des services publics sociaux
65 place Louis Delaporte
02 33 69 28 58

pij@cdc-st-hilaire.com

**SAINT-LO 50000 – BIJ**

Centre culturel Jean Lurçat
Place du Champ de Mars
02 14 16 30 10

kiosk@saint-lo-agglo.fr

**VALOGNES 50700 - PIJ**

Espace Loisirs Culture
11 rue de l'Hôtel Dieu
02 33 21 62 71

pij@mairie-valognes.fr

ORNE**ALENCON 61000 - BIJ**

4-6, place Poulet Malassis
02 33 80 48 90

contact@bij-orne.com

www.bij-orne.com

**FLERS 61100 - PIJ**

Espace Jules Verne
2, rue Jules Verne
02 33 98 19 77

pij@agglo-paysflers.fr

**GACE 61230 – PIJ**

Centre Socioculturel
Rue d'Orléans
09 67 45 26 94

pij-gace@orange.fr

**LA FERTE-MACE 61600 - PIJ**

Centre socioculturel fertois
14 rue Pasteur
02 33 14 00 41

pij@lafertemace.fr



Le Centre Régional Information Jeunesse Normandie - site de Caen héberge le service Europe et mobilité internationale qui informe gratuitement sur les questions de mobilité.

Service Europe et mobilité internationale / CRIJ Normandie

16 rue Neuve Saint-Jean - 14000 CAEN

02 31 27 80 80 - europe@crijnormandie.fr